

Vœux de Madame et Monsieur les Représentants des usagers du Conseil de surveillance de l'Assistance
Publique – Hôpitaux de Paris
12 janvier 2017

Discours prononcé

Thomas Sannié

Membre du Conseil de surveillance

Monsieur le vice-président du Conseil de surveillance,

Monsieur le directeur de l'Agence régionale de Santé ou ses représentants,

Monsieur le président de la Commission médicale d'établissement,

Monsieur le directeur général,

Mesdames et Messieurs les représentants des usagers, les représentants des familles,

Mesdames, Messieurs,

Pour la presque quatrième année consécutive, nous voici, représentants des usagers au Conseil de surveillance de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, à formuler avec vous des vœux pour l'AP-HP. Nous voulions les porter à deux voix, Marie Citrini et moi-même, d'abord parce que face à vous, les médecins, les politiques, nous ne sommes jamais trop de deux représentants des usagers, et ensuite parce que 2017 est une année particulière. C'est une année d'élection. Enfin parce que nous souhaitons symboliser la parité hommes-femmes. Nous pensons qu'en tant que citoyens intéressés aux questions de santé, notre devoir est de formuler des vœux qui devraient être au cœur du débat politique qui se prépare. C'est pourquoi nous souhaitons mettre l'accent sur l'accès aux soins.

Nous pensons qu'un hôpital, en l'occurrence l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, doit avoir pour objectif de répondre aux besoins des plus pauvres, des plus éloignés du système de santé, car un hôpital qui agit pour eux, travaille pour tous. Pourquoi ne pas le dire alors ? Nous sommes inquiets aujourd'hui que l'universalité d'accès aux soins ne reste pas une réalité. Pourtant, nous savons combien vous y êtes attachés. Mais comment faire pour qu'une valeur évidente dans son principe reste effective pour tous ceux et celles qui viennent à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, et tous ceux et celles qui contribuent au service public, du médecin aux paramédicaux, de l'agent d'accueil au jardinier, du représentant des usagers à l'agent administratif ? Parmi de nombreux thèmes, les moyens affectés pour favoriser l'accès aux soins pour tous, le mode d'exercice de l'activité libérale et la formation des professionnels de santé à la prise en charge des plus précaires sont autant de sujets qui peuvent, s'ils ne sont pas conduits avec attention, mettre à mal ce principe.

D'abord, l'augmentation des moyens nécessaires doit être une priorité. Il s'agit de financer les temps de consultation, les personnels à former en nombre, le travail de coordination et l'accompagnement des personnes par des associations spécialisées. Ensuite, l'exercice de l'activité libérale à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, s'il constitue une réalité, doit rester encadré et respecter strictement les dispositions légales et réglementaires. Sans préjuger de ce qui se fera dans le futur, il y a aujourd'hui des chiffres qui constituent une réalité. En 2015, l'augmentation des contrats d'activité libérale et l'augmentation des dépassements d'honoraires sont des signes inquiétants. Alors certes, le nombre des contrats d'activité libérale et le faible pourcentage des praticiens qui exercent effectivement une activité libérale avec dépassement d'honoraires montrent l'attachement de la très grande majorité des praticiens à l'accès aux soins pour tous. Mais

l'attachement de tous n'exempte pas certains. Autrement dit, l'accès aux soins pour tous concerne sans exception tous les praticiens. Nous le répétons : si le nombre de praticiens procédant à des dépassements d'honoraires est peu important en proportion, le montant de ces dépassements, lui, progresse, ce qui indique que certains dépassements deviennent totalement déraisonnables. Le développement du secteur libéral à l'hôpital, qui mobilise, quoi qu'on en dise, des ressources de l'hôpital, conjugué à la progression des dépassements, pourrait avoir des effets délétères, en termes d'égalité d'accès aux soins et créer des circuits parallèles à ceux établis au sein du service public, ce qui n'est pas acceptable. Or la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit que les établissements de santé assurant le service public hospitalier et les professionnels de santé qui exercent en son sein doivent garantir l'accès aux soins pour tous, alors même que l'activité libérale y est autorisée.

En outre, à partir du 1^{er} janvier 2017, le plafond de remboursement des dépassements d'honoraires sera abaissé à 100 %. Au-delà de ce montant, les complémentaires de santé ne seront donc plus autorisées à rembourser et les patients devront payer les reliquats de leur poche. L'enjeu, en 2017, est donc de faire respecter ces obligations nouvelles au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Mais la question de l'accès aux soins dépasse celle de l'activité libérale et des dépassements d'honoraires.

Marie Citrini

Membre du Conseil de surveillance

La formation des professionnels de santé au soin et à l'accueil des personnes les plus éloignées du système de santé est un enjeu majeur. La représentation que nous avons des plus pauvres, des plus éloignés d'entre nous du système de santé, et pourtant nos semblables, nos frères, reste à travailler. Sommes-nous toujours attentifs aux attentes de celui ou de celle qui est sans domicile, mal logé, migrant, habillé simplement, parlant peu ou mal le français, aux personnes atteintes de troubles psychiques, aux personnes concernées par un handicap, aux personnes âgées, désorientées ? Accueillir les plus éloignés nécessite certes des moyens humains, matériels et financiers, mais aussi une formation continue.

Comment accueillir sans jugement celui qui nous paraît si différent ? Les personnels de l'hôpital sont-ils toujours outillés et suffisamment formés ? Connaissent-ils les ressources internes, les acteurs associatifs qui accompagnent les plus éloignés, les plus en marge ? Les jeunes professionnels sont-ils accompagnés de manière adaptée pour les soutenir ?

En réaffirmant le principe de l'accès universel aux soins, nous ne jugeons personne. Nous formulons des vœux pour que cette question reste vivante et au cœur des préoccupations de ceux qui gèrent au quotidien l'hôpital, de ceux qui le financent et de ceux qui pratiquent la médecine, pour que les professionnels puissent dire sans hésitation « je suis fier de travailler à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris », et pour que les personnes malades reconnaissent en l'AP-HP l'Institution qui œuvre pour que le soin le plus excellent puisse leur être accessible. « Là, je sais que je suis soigné et peu importe qui je suis ».

C'est fort de ce principe que nous avons souhaité être associés à la longue et captivante aventure de l'hôpital Nord, qui se veut être un hôpital d'excellence et qui s'inscrit dans un territoire particulièrement fragile. Il ne suffit pas de construire un navire amiral le plus performant du point de vue universitaire, technologique et numérique, sans attendre de ce nouvel hôpital cette attention toute particulière à tous les publics et surtout pour les plus vulnérables. Nous nous réjouissons que l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris partage cette préoccupation pour le futur hôpital. Nous ne négligeons pas les obstacles qui, inconscients ou non, ou les

compromis éventuels, pourraient nous faire dévier de cette préoccupation. Nous espérons qu'au moment des choix, qui feront de l'hôpital Nord une réalité, le principe de l'accès aux soins pour tous sera celui qui gouvernera tous les autres.

Mesdames, Messieurs, nous vous souhaitons une bonne année à toutes et tous.